



Commune de Millonfosse

Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2019-07/21

Millonfosse, le 5 juillet 2019

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser 48 rue du 8 Mai 1945 (remplacement d'un poteau à l'identique) par l'entreprise Constructel pour le compte d'Orange (France Télécom)

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

#### ARRETE

*Article 1<sup>er</sup>* : La circulation rue du 8 Mai 1945 sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier **à partir du 15 juillet 2019 jusqu'au 30 août 2019.**

*Article 2* : Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier **à partir du 15 juillet 2019 jusqu'au 30 août 2019**

*Article 3* : La circulation rue du 8 Mai 45 sera alternée par feux tricolores

*Article 4* : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

*Article 5* : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de Saint Amand les eaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,



Michel LEFEBVRE



Mairie de Millonfosse - 75 Route d'Hasnon 59178 Millonfosse - tél. 03 27 48 53 98 - fax. 03 27 48 48 53  
courriel [millonfosse.mairie@wanadoo.fr](mailto:millonfosse.mairie@wanadoo.fr) - Internet [millonfosse.fr](http://millonfosse.fr)

ensemble, imaginons la réalité de demain